



R /154/44 (2022)

Les conséquences économiques et sociales du terrorisme sur les populations : comment accroître leur résilience

*Résolution adoptée par la 44^{ème} Conférence
(Victoria Falls, 10 novembre 2022)*

*L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 44ème Conférence les 9 et 10 Novembre 2022
à Victoria Falls (Zimbabwe),*

Considérant que la paix, la sécurité et la stabilité constituent des préalables indispensables pour assurer un développement économique et social durable *et sachant* qu'il n'y a pas de développement sans paix ni paix sans développement,

Très préoccupée par l'ampleur de l'impact du terrorisme et de l'extrémisme violent sur les conditions de vie des populations déjà très difficiles dans certaines régions du continent,

Consciente de l'existence d'une forte augmentation de la faim dans ces régions au cours de la dernière décennie, aggravée par le terrorisme qui fait cruellement accroître les difficultés des Etats concernés, des organisations régionales et des partenaires techniques et financiers à répondre de manière structurelle et durable à l'insécurité alimentaire,

Notant que, souvent, il n'y a déjà pas de réponse de long-terme ou de vision holistique contre l'insécurité alimentaire face à des facteurs à la fois structurels et conjoncturels,

Regrettant que la priorité est généralement accordée à la question sécuritaire ou migratoire alors que les populations sont plus que jamais confrontées au problème de la faim,

Notant que la dégradation de la situation sécuritaire dans certains pays africains et la multiplication de groupes armés aux revendications diverses et variées contribuent à aggraver l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de milliers de personnes, en poussant ces populations à se déplacer vers d'autres régions ou des centres urbains déjà surpeuplés, situation qui a conduit les Etats concernés à adopter des approches sécuritaires fortes face à « la menace terroriste »,

Soulignant que l'insécurité sur les axes routiers limite la mobilité des personnes et impacte négativement les activités agricoles et pastorales ainsi que les activités de commerce,

Consciente des souffrances qu'endurent les populations victimes d'actes terroristes et contraintes de se déplacer vers des zones relativement sécurisées ou se réfugiant dans d'autres pays,

Soulignant les difficultés des enfants et des jeunes scolarisés à poursuivre leur éducation sans être victimes du terrorisme dans leurs régions et sans risquer d'être recrutés de force par les groupes terroristes ou de subir des sévices,

Soulignant également le rôle central de la femme au sein de la famille et de la communauté, ainsi que celui des jeunes, en tant qu'acteurs économiques et de cohésion sociale pouvant contribuer à atténuer les effets du terrorisme sur les conditions de vie des populations,

Consciente que la femme, en tant que personne vulnérable, est incontestablement la plus grande victime du terrorisme au regard de son statut de mère, d'épouse et d'agent économique et que le terrorisme entraîne un plus grand nombre de personnes vivant avec un handicap,

Soulignant la place prépondérante des femmes et des jeunes dans la définition des stratégies de lutte contre le terrorisme et dans la détermination de mesures à même de renforcer la résilience des populations meurtries par les assauts de groupes terroristes,

Considérant la nécessité d'une approche inclusive qui puisse rapprocher les autorités de la population et qui fasse du citoyen un acteur engagé dans la lutte contre le terrorisme,

Mettant l'accent sur l'importance de la bonne gouvernance dans le renforcement des capacités de résilience des populations victimes du terrorisme,

Affirmant que l'approche systématique mettant en lien la sécurité et le développement peut conduire à sous-estimer l'importance de la gouvernance dans le renforcement des capacités de résilience des populations ;

Notant que de grands moyens budgétaires sont alloués au secteur militaire au détriment des objectifs de développement durable retardant ainsi leur réalisation notamment celui de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2030 ainsi que l'objectif d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable,

1. *Insiste* sur la promotion au niveau local d'activités de résilience reposant principalement et de manière non exhaustive sur :

- La réhabilitation des écosystèmes, la création d'emplois, le soutien à la production agro-sylvo-pastorale ;
- L'appui à la nutrition et l'accès aux services sociaux de base - éducation, santé - ainsi que les filets sociaux ;
- Le renforcement des systèmes d'alerte précoce et de mesure de la sécurité alimentaire ;
- Le développement des infrastructures communautaires ;
- L'encouragement de l'artisanat et du tourisme ;
- La facilitation des échanges entre les pays africains ;

2. *Invite* les gouvernements à prendre des mesures de facilitation et d'assistance aux populations victimes du terrorisme et déplacées internes ainsi que les réfugiés afin d'accroître leur résilience, notamment en mettant en place un Fonds spécial de soutien en leur faveur et en permettant la reprise de leurs activités économiques, sociales et de l'éducation de leurs enfants ;
3. *Exhorte* les Etats à mettre en place une approche multisectorielle et durable renforçant les capacités de résilience des hommes et des femmes pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à travers les mesures suivantes qui pourraient faire l'objet d'une évaluation :
 - Rationaliser, pour plus d'efficacité et de résultats, les différentes initiatives de résilience liées à la sécurité alimentaire ;
 - Consacrer au moins 10% des budgets nationaux au développement agricole, conformément à la déclaration de Maputo (Union Africaine 2003), et 15% à la santé conformément à la déclaration d'Abuja (2001) ;
 - Eradiquer la faim chronique d'ici à 2025 (Union Africaine, Malabo - 2014) ;
4. *Engage* les Etats et les communautés locales à promouvoir les activités culturelles traditionnelles menées par les femmes et les jeunes en tant que puissant vecteur de résilience face aux courants extrémistes prônant l'éradication du patrimoine culturel et historique traditionnel des populations ;
5. *Appelle les* Etats à prendre des initiatives promouvant la culture de la paix et du dialogue, notamment en soutenant des processus de concertation et de médiations locaux, incluant les autorités traditionnelles, religieuses et les associations communautaires ; l'accent sera également mis sur la promotion de la diversité, du respect et de la cohésion sociale locale ou nationale, propres à l'histoire et aux valeurs traditionnelles des populations ;
6. *Encourage* les citoyens à s'impliquer dans la lutte contre le terrorisme en Afrique en mettant en place des comités de vigilance ou des groupes d'autodéfense, et invite les Etats à les encadrer et à leur apporter le soutien et l'accompagnement dont ils ont besoin ;
7. *Exhorte* les Etats à prendre des mesures de réintégration des personnes qui acceptent de déposer les armes en leur accordant l'amnistie et en leur assurant les perspectives d'une vie meilleure, notamment par la création de comités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) ;
8. *Appelle* les différents acteurs du développement humain, y compris le secteur privé, à investir massivement dans le renforcement des capacités de résilience des populations pour garantir leur sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le long-terme ;
9. *Encourage* les Etats à favoriser l'inclusion politique des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, à les associer davantage aux processus de décisions et d'élaboration des stratégies de lutte contre la menace terroriste ainsi que dans la mise en place de plans de développement ;

10. *Demande* aux Etats de mettre en place les politiques nécessaires visant à promouvoir la participation des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap aux activités économiques, particulièrement dans le domaine agricole par la promotion de l'entrepreneuriat, à travers notamment des mesures facilitant l'accès aux micro-crédits ;

11. *Exhorte* les Etats, les institutions de développement ainsi que les bailleurs de fonds à soutenir les activités communes des populations dans le domaine agricole et de l'élevage notamment à travers des actions visant à :

- mettre à la disposition des ménages des intrants agricoles tels que les semences ;
- apporter l'aide nécessaire à l'élevage familial en difficulté ;
- promouvoir le développement des activités génératrices de revenus, la transformation des produits agricoles, des produits d'élevage et d'autres activités artisanales ;

12. *Invite* les Etats à intensifier et poursuivre leurs efforts pour la mise en place de filets de sécurité alimentaire et de politiques de protection sociale qui soient réactives aux chocs de la « menace terroriste » ;

13. *Exhorte* les Etats à faciliter l'accès des populations déshéritées, notamment rurales, aux services sociaux de base, tels que les écoles et les centres de santé, les réseaux d'adduction d'eau potable et d'électrification, ainsi que les réseaux de transport, à même de renforcer leurs capacités de résilience ;

14. *Encourage* les Etats à promouvoir la numérisation de tous les secteurs ;

15. *Prie les* Etats ayant adopté l'approche militaire dans la lutte contre le terrorisme et pour la résolution des conflits, visible à travers l'augmentation des dépenses militaires, de veiller en même temps à investir dans la sécurité alimentaire et dans la réalisation des objectifs de développement ;

16. *Exhorte* les gouvernements à mesurer l'impact de l'approche sécuritaire sur les budgets dédiés aux services sociaux et de développement afin de préserver leur rôle dans la lutte contre les aspects multidimensionnels de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, d'une part, et dans les autres domaines tels que l'éducation et la santé, d'autre part ; dans un contexte régional où les budgets des Etats sont limités, la lutte contre l'insécurité ne devrait pas justifier une baisse des budgets consacrés aux dépenses sociales ;

17. *Invite* les Etats à assurer la participation des organisations locales de la société civile, notamment les organisations de femmes et les organisations de producteurs dans les dispositifs de réponse aux crises alimentaires, en renforçant leurs capacités ;

18. *Demande* à la communauté internationale de revoir le système d'aide afin qu'il réponde non seulement aux besoins immédiats et d'urgence mais aussi qu'il soit orienté vers les secteurs essentiels à la réduction des inégalités, d'une part, et comme moyen de prévention visant à aider les populations à renforcer leur résilience face à une menace potentielle, notamment « terroriste », d'autre part ;
 19. *Exhorte* la communauté internationale et les organisations de la société civile à s'assurer que l'aide au développement ne soit pas utilisée à des fins sécuritaires mais réponde bien aux besoins des communautés les plus vulnérables ;
 20. *Exhorte* les Parlements à adopter des lois contre le financement du terrorisme et des lois qui protègent les investisseurs nationaux ;
 21. *Encourage* les Etats à mettre en place une réglementation relative aux couloirs de transhumance généralement utilisés par les terroristes.
 22. *Invite* les pays côtiers à créer une plateforme de lutte contre la piraterie maritime en mutualisant leurs moyens ;
-